



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le 2^{ème} **Rallye régional des Boucles Capelloises** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard

Recommandations

à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye régional des Boucles Capelloises*, et de la ville de la Capelle, que nous avons pu bâtir cette 2^{ème} édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées et de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies.

En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général

Morgan BOIVENT
Président Autosport Capellois



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	dès l'obtention du permis d'organiser
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	15 mai 2023 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	Dimanche 21 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 Samedi 27 mai 2023 de 10 h 00 à 14 h 00 Maison des associations 02260 La Capelle

Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste

Pré vérifications administratives :	Même date, lieu et horaire
Reconnaitances :	21 et 27 mai 2023 de 8 h 00 à 18 h 00

Samedi 27 mai 2023

Vérifications administratives :	de 14 h 00 à 18 h 00
Lieu	La halle aux bestiaux Rue Edouard Mambourg 02260 La Capelle
Vérifications techniques :	de 14 h 15 à 18 h 15
Lieu	La halle aux bestiaux Rue Edouard Mambourg 02260 La Capelle

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	à 17 h 00 PC Course Maison des associations 02260 La Capelle
Publication des équipages admis au départ :	à 19 h 00 Internet via QR code LSAHF
Ordres et Heure de départ 1^{ère} étape :	à 19 h 00 Internet via QR code LSAHF

Dimanche 28 mai 2023

Départ du rallye 1^{er} VHC :	à 8 h 30 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Place de la demi-lune 02260 La Capelle
Arrivée du rallye :	à 16 h 08 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Place de la demi-lune 02260 La Capelle
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Maison des associations et/ou Site Internet via QR code LSAHF
Vérification finale :	GARAGE SOLIDAIRE rue des Andiers 02260 La Capelle
Remise des prix :	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Place de la demi-lune 02260 La Capelle

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Autosport Capellois et l'ASA 59 organisent les 27 & 28 mai 2023, un Rallye Automobile Régional dénommé :

2^{ème} Rallye régional des Boucles Capelloises®

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° **1323** le **14/02/2023** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n° 127** le **14/02/2023** L'organisateur technique du rallye est Autosport Capellois, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont



Organisateur Technique :

Autosport Capellois
9 Rue de la Buse
02260 La Capelle

Comité d'Organisation

Président :	Morgan BOIVENT	06 69 69 78 42
Vice-Président	CHOQUET Julien	
Trésorier	Aline GAUDEFRIN	
Secrétariat :	Romane CAVE	
Les membres de l'association Autosport capellois		

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 25 mai 2023 :

Adresse :	Autosport Capellois 9 rue de la Buse 02260 La Capelle
Téléphone :	06 69 69 78 42
Email	secretaire.autosportcapellois@gmail.com

A partir du vendredi 26 mai 2023 :

Adresse :	Maison des associations place de la demi-lune 02260 LA Capelle
Téléphone :	06 69 69 78 42

Sites internet :

www.asa59-hautmont.com/rallye-des-boucles-capelloises

*Ligue Hauts de France

<http://www.sportautonord.com>

*FFSA

<http://www.ffsa.org>

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue	François LANGLET 1559
Commissaires Sportifs :	Joël TASSIER 143975 (Président) Marie PINTO 309787 Jean François ROUSSELLE 2589
Directeur de Course :	Thomas LEMIRE 35253
Directeur de Course Adjoint	Julien MEURET 314009 Ligne abandon
Adjoints à la direction de course :	Martine PICHELIN 18416 PC Course Alexis SERIS 16688 PC Course Claude ROJ 142485 PC Course
Directeur de Course délégué	Océane POINSENET 126543 ES J. Pierre LACROIX 3474 ES Patrick JOVE 128187 ES Olivier DORPE 315076 Parcs fermé & assistance
Directeur de course délégué en Véhicule d'encadrement	François LANGLET 1559 Véhicule Tricolore Daniel DESCAMPS 221662 Véhicule Tricolore Morgan BOIVENT 254816 Véhicule Autorité Nicolas GUILBERT 14075 Véhicule 000B Pascal POINSENET 8910 Véhicule 000A Edouard MATHIOT 208309 Véhicule 00 Yves BLAMPAIN 197446 Véhicule Balai Anne Catherine VIEHE 11415 Véhicule Balai
Médecin Chef :	Dr Jean Joseph RAYNAUD 135484 Médecin chef
Commissaires Techniques :	Jean Michel DESSE 5538 (Responsable technique) Yves VANCKERE 16710 François GODET 110645 Yoann DESCAMPS 22363 Michel LEBEAU 8842 Régis THILMANY 110645 Jean Claude POULEUR 140581 Mickael SCHIEPTES 56540
Secrétariat des comm. techniques :	Christiane DESSE 152197
Chargés des relations concurrents :	Patrick GRENIER 220147 Véronique PIGOT 112507 Francis CLEMENT 40400 (stag.)
Juges de faits :	Annick NARGUET 1585 Hubert GUYOT 137484
Informatique et classement :	LSAHF
Matériel comité & Liaisons radio :	Sébastien DUFRESNE - LSAHF

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye régional des Boucles Capelloises est inscrit au calendrier de la FFSA. Il compte pour :

- La **Coupe de France des Rallyes 2023 (coef. 2)**,
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France.
- Les Challenges de l'ASA 59 Hautmont.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le samedi 27 mai 2023 à l'horaire qui lui sera indiqué.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications
- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de l'ASA 59,
- www.asa59-hautmont.com/rallye-des-boucles-capelloises

• Vérifications administratives : de 14 h 00 à 18 h 00 : Halles aux bestiaux – La Capelle
Vérifications techniques : de 14 h 15 à 18 h 15 : Halles aux bestiaux – 02260 La Capelle

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage solidaire - rue des Andiers – 02260 La Capelle.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute concurrent qui désire participer au rallye régional des Boucles Capelloises doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 mai 2023 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 2^{ème} Rallye régional des Boucles Capelloises est fixé à 130 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés du 1^{er} rallye régional des Boucles Capelloises VHC (15 voitures) et du 1^{er} rallye régional des Boucles Capelloises VHRS (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés du 2^{ème} Rallye régional des Boucles Capelloises sera augmenté sans toutefois dépasser 165 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 335 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 665 €

Prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Remise de 5 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.

3.3.1P Conforme au règlement standard FFSA 2023.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

Le parc d'assistance se situe **Hippodrome International, chemin du champ de course 02260 LA CAPELLE**

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- samedi 26 mai 2023 : à partir de 17 h 00 (placement par l'organisation)

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare-brise, les mesures COVID de la préfecture du Nord seront communiquées par additif.

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant le Rallye, contre une caution (en chèque de 200€).

Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye régional des Boucles Capelloises représente un parcours de 120,450 km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il compte 3 épreuves spéciales différentes et 6 au total, d'une longueur de 40,000 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape, dimanche 28 mai 2023

ES 1 - 4	Les hauts Bugny	6 km 300	X 2
ES 2 - 5	Beauregard	4 km 400	X 2
ES 3 - 6	La vallée de l'Oise	9 km 300	X 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

6.2.1P

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE DES BOUCLES CAPELLOISES + numéro d'ordre', devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P Durée

Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous.

- 1ere session : Dimanche 21 mai 2023 de 08h00 à 18h00
- 2eme session : Samedi 27 mai 2023 de 08h00 à 18h00

Les road book sont à retirer :

Dimanche 21 Mai de 8h00 à 12h00

Samedi 27 mai de 10h00 à 14h00

Maison des Associations place de la Demi-Lune 02260 La Capelle

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.5.P Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des temps forfaitaires sera proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médiale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs

7.5.19P **Chicane** Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

Classement Général

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
330 €	165 €	85 €

Classement par classe

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
+ de 15 partants	330 €	260 €	200 €	140 €
De 11 à 15 partants	260 €	200 €	140 €	80 €
De 6 à 10 partants	200 €	100 €	60 €	
De 4 à 5 partants	140 €	60 €		
Moins de 4 partants	80 €			

Classement féminin

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
De 6 à 10 partants	300 €	200 €	100 €
De 4 à 5 partants	200 €	100 €	
Moins de 4 partants	100 €		



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français.

Le 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHC reprend l'intégralité du règlement particulier du 2^{ème} Rallye régional des Boucles Capelloises, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète les règles spécifiques VHC et les règlements du Championnat de France VHC 2023.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	dès l'obtention du permis d'organiser
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	15 mai 2023 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	Dimanche 21 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 Samedi 27 mai 2023 de 10 h 00 à 14 h 00 Maison des associations 02260 La Capelle

Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste

Pré vérifications administratives :	Même date, lieu et horaire
Reconnaitances :	21 et 27 mai 2023 de 8 h 00 à 18 h 00

Samedi 27 mai 2023

Vérifications administratives :	de 14 h 00 à 18 h 00
Lieu	La halle aux bestiaux Rue Edouard Mambourg 02260 La Capelle
Vérifications techniques :	de 14 h 15 à 18 h 15
Lieu	La halle aux bestiaux Rue Edouard Mambourg 02260 La Capelle

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	à 18 h 30 PC Course Maison des associations 02260 La Capelle
Publication des équipages admis au départ :	à 19 h 00 Internet via QR code LSAHF

Ordres et Heure de départ 1^{ère} étape : à 19 h 00 Internet via QR code LSAHF

Dimanche 28 mai 2023

Départ du rallye 1^{er} VHC : à 8 h 30 pour le 1^{er} concurrent VHC
Place de la demi-lune 02260 La Capelle

Arrivée du rallye : à 16 h 00 pour le 1^{er} concurrent VHC
Place de la demi-lune 02260 La Capelle

Publication des résultats définitifs : Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH,
Maison des associations et/ou Site Internet via QR code LSAHF

Vérification finale : GARAGE SOLIDAIRE rue des Andiers 02260 La Capelle

Remise des prix : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent
Podium - Place de la demi-lune 02260 La Capelle

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Autosport Capellois et l'ASA 59 organisent les 27 & 28 mai 2023, un Rallye Automobile Régional dénommé :

1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHC®

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° **1323 le 14/02/2023** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n° 127 le 14/02/2023** L'organisateur technique du rallye est Autosport Capellois, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

Comité d'Organisation

Président :	Morgan BOIVENT	06 69 69 78 42
Vice-Président	CHOQUET Julien	
Trésorier	Aline GAUDEFRIN	
Secrétariat :	Romane CAVE	

Les membres de l'association Autosport Capellois

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 25 mai 2023 :

Adresse :	Autosport Capellois rue de la Buse 02260 La Capelle
Téléphone :	06 69 69 78 42
Email	secretaire.autosportcapellois@gmail.com

A partir du vendredi 26 mai 2023 :

Adresse :	Maison des associations place de la demi-lune 02260 LA Capelle
Téléphone :	06 69 69 78 42

Sites internet :

www.asa59-hautmont.com/rallye-des-boucles-capelloises

*Ligue Hauts de France

<http://www.sportautonord.com>

*FFSA

<http://www.ffsa.org>

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

La liste des officiels sont identiques au rallye moderne sauf :

Directeur de Course : Lynda SERIS 29015
Directeur de Course Adjoint et Nouveau Départ : Julien MEURET 314009 Ligne abandon
Commissaires Techniques : Jean Michel DESSE 5538 (Responsable technique)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHC est inscrit au calendrier de la FFSA. Il compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 (coef. 2),
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France.
- Les Challenges de l'ASA 59 Hautmont.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le samedi 27 mai 2023 à l'horaire qui lui sera indiqué.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications
- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de l'ASA 59,
- www.asa59-hautmont.com/rallye-des-boucles-capelloises

● Vérifications administratives : de 14 h 00 à 18 h 00 : Halles aux bestiaux – La Capelle
Vérifications techniques : de 14 h 15 à 18 h 15 : Halles aux bestiaux – 02260 La Capelle

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage solidaire - rue des Andiers – 02260 La Capelle.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute concurrent qui désire participer au rallye régional des Boucles Capelloises VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 mai 2023 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHC est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 565 €

Prélèvement de 5 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Remise de 5 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.

3.3.1P Conforme au règlement standard FFSA 2023.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES : conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

Le parc d'assistance se situe **Hippodrome International, chemin du champ de course 02260 LA CAPELLE**

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- samedi 26 mai 2023 : à partir de 17 h 00 (placement par l'organisation)

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare-brise,

les mesures COVID de la préfecture du Nord seront communiquées par additif.

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHC représente un parcours de 120,450 km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il compte 3 épreuves spéciales différentes et 6 au total, d'une longueur de 40,000 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape, dimanche 28 mai 2023

ES 1 - 4	Les hauts Bugny	6 km 300	X 2
ES 2 - 5	Beauregard	4 km 400	X 2
ES 3 - 6	La vallée de l'Oise	9 km 300	X 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

6.2.1P

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE DES BOUCLES CAPELLOISES + numéro d'ordre', devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P Durée

Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous.

- 1ere session : Dimanche 21 mai 2023 de 08h00 à 18h00
- 2eme session : Samedi 27 mai 2023 de 08h00 à 18h00

Les road book sont à retirer :

Dimanche 21 Mai de 8h00 à 12h00

Samedi 27 mai de 10h00 à 14h00

Maison des Associations place de la Demi-Lune 02260 La Capelle

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.5.P Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

7.5.17.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course
pour signaler les abandons ou signaler un accident.

7.5.19P Chicane Tout concurrent qui court-circuite une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes VHC FFSA 2023

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes VHC FFSA 2023

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2023

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes VHC FFSA 2023

La remise des coupes aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.

Il n'y aura pas de prix en espèces.

(L'organisation se réserve le droit, face aux conditions sanitaires d'annuler la remise des prix).

GoTEK 





REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHRS

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français.

Le 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHRS reprend l'intégralité du règlement particulier du 2^{ème} Rallye régional des Boucles Capelloises, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète les règles spécifiques VHRS et les règlements du Championnat de France VHC 2023.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	dès l'obtention du permis d'organiser
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	15 mai 2023 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	Dimanche 21 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 Samedi 27 mai 2023 de 10 h 00 à 14 h 00 Maison des associations 02260 La Capelle

Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste

Pré vérifications administratives :	Même date, lieu et horaire
Reconnaisances :	21 et 27 mai 2023 de 8 h 00 à 18 h 00

Samedi 27 mai 2023

Vérifications administratives :	de 14 h 00 à 18 h 00
Lieu	La halle aux bestiaux Rue Edouard Mambourg 02260 La Capelle
Vérifications techniques :	de 14 h 15 à 18 h 15
Lieu	La halle aux bestiaux Rue Edouard Mambourg 02260 La Capelle

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	à 17 h 00 PC Course Maison des associations 02260 La Capelle
Publication des équipages admis au départ :	à 19 h 00 Internet via QR code LSAHF
Ordres et Heure de départ 1 ^{ère} étape :	à 19 h 00 Internet via QR code LSAHF

Départ du rallye 1^{er} VHC :	à 8 h 30 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Place de la demi-lune 02260 La Capelle
Arrivée du rallye :	à 16 h 00 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Place de la demi-lune 02260 La Capelle
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Maison des associations et/ou Site Internet via QR code LSAHF
Vérification finale :	GARAGE SOLIDAIRE rue des Andiers 02260 La Capelle
Remise des prix :	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Place de la demi-lune 02260 La Capelle

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Autosport Capellois et l'ASA 59 organisent les 27 & 28 mai 2023, un Rallye Automobile Régional dénommé :

1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHRS®

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° **1323 le 14/02/2023** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n° 127 le 14/02/2023** L'organisateur technique du rallye est Autosport Capellois, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

Comité d'Organisation

Idem 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHC

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Idem 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Idem 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHC

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHRS est inscrit au calendrier de la FFSA. Il compte pour :

- Les Challenges de l'ASA 59 Hautmont.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le samedi 27 mai 2023 à l'horaire qui lui sera indiqué.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications
- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de l'ASA 59,
- www.asa59-hautmont.com/rallye-des-boucles-capelloises

- Vérifications administratives : de 14 h 00 à 18 h 00 : Halles aux bestiaux – La Capelle
Vérifications techniques : de 18 h 15 à 22 h 15 : Halles aux bestiaux – 02260 La Capelle

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage solidaire - rue des Andiers – 02260 La Capelle.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire - **licences en cours de validité ou titres de participation**
- **Certificat d'immatriculation de la voiture** (copie qui permettra de départager les éventuels ex aequo).
- Un **certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile** (pour l'établissement des titres de participation)

➤ Documents officiels de la voiture : l'équipage devra présenter un "laisser passer" historique délivré par la FFSA de voiture pour parcours de régularité historique FIA ou PTH.

A l'issue des vérifications administratives et techniques les voitures seront obligatoirement placées en parc fermé.

ARTICLE 2P. ASSURANCE

Conforme au règlement FFSA 2023

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute concurrent qui désire participer au rallye régional des Boucles Capelloises VHRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 mai 2023 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHRS est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 255 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 505 €

Prélèvement de 5 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Remise de 5 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.

3.2P. EQUIPAGE

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

3.3P. ORDRE DE DEPART

La première voiture du 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHRS partira 5 minutes après la dernière voiture du 2^{ème} Rallye régional des Boucles Capelloises.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES : Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2023 et aux règles spécifiques VHRS.

4.1.2P. EQUIPEMENTS

Tous les types de tripmaster électroniques ou mécaniques sont autorisés.

Tous les appareils de mesure et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules de course (ex : cadenceurs, ATB, Blizz, Timing, Speed, E Trip...liste non exhaustive).

La présence à bord du véhicule de sièges baquets ou de harnais modernes, ne correspondant pas à ceux de l'époque, est autorisé.

Les pneus de type « racing » sont interdits.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- samedi 26 mai 2023 : à partir de 17 h 00 (placement par l'organisation)

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare-brise (mesures de sécurité vigi-pirate imposées par la préfecture du Nord).

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

NB : Un parc plateaux est organisé, son adresse sera communiquée lors de la prise des road book. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Pendant la durée du rallye, la plaque d'immatriculation à l'avant et à l'arrière du véhicule devront être retirée ou occultées intégralement avec un adhésif de couleur noire.

L'identification des véhicules sera assurée par l'organisateur et se matérialise par l'apposition de deux plaques autocollantes. L'une située à l'avant du véhicule sous l'angle supérieur du pare-brise coté copilote (voir plan remis à la prise du roadbook). L'autre située à l'arrière du véhicule à l'emplacement de la plaque d'immatriculation.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

La dérogation à l'obligation d'immatriculation est strictement limitée à la date et à l'itinéraire prévu dans l'arrêté d'autorisation.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2023 et aux règles spécifiques VHRS.

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye régional des Boucles Capelloises VHRS représente un parcours de 120,450 km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il compte 3 zones de régularité différentes et 6 au total, d'une longueur de 40,000 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape, dimanche 28 mai 2023

ZR 1 - 4	Les hauts Bugny	6 km 300	X 2
ZR 2 - 5	Beauregard	4 km 400	X 2
ZR 3 - 6	La vallée de l'Oise	9 km 300	X 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2023 et aux règles spécifiques VHRS.

6.2.1P

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE DES BOUCLES CAPELLOISES + numéro d'ordre', devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P Durée

Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous.

- 1ere session : Dimanche 21 mai 2023 de 08h00 à 18h00
- 2eme session : Samedi 27 mai 2023 de 08h00 à 18h00

Les road book sont à retirer :

Dimanche 21 Mai de 8h00 à 12h00

Samedi 27 mai de 10h00 à 14h00

Maison des Associations place de la Demi-Lune 02260 La Capelle

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.5.P Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2023 et aux règles spécifiques VHRS.

7.5. SECTEURS DE ZONES DE REGULARITE (ZR) SUR LA ROUTE FERMEE A LA CIRCULATION

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course, pourra modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernés

7.5.1 ZONES DE REGULARITE (ZR)

Les équipages doivent parcourir les secteurs de zones de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent.

Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les zones de régularité.

Le chronométrage sera effectué par pose de balises dans la zone.

Chaque seconde de différence avec le temps idéal entraînera une pénalité de **1 seconde.**

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

7.5.4 ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive, historique (VHRS) 2023.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive, historique (VHRS) 2023.

ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL

Aucune réclamation n'est acceptée

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général - un classement par période - un classement équipages féminins

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces: Non applicable

Coupes : la remise des coupes aux concurrents classés se fera sur le podium au fur et à mesure de leur arrivée.